



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Une
profession
portée



par le **vent**
du **changement**

RAPPORT ANNUEL 2017-2018





Une **profession** portée par le **vent** du **changement**

Pertinence, transformation, influence et agilité : quatre mots chargés de sens, quatre mots d'ordre qui ont orienté l'évolution de la profession comptable depuis un an. Le vent de changement a non seulement inspiré la campagne publicitaire mais aussi une restructuration organisationnelle de l'Ordre tournée vers l'accompagnement et le soutien aux membres et la transformation de la profession à l'ère numérique.

La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Raison d'être

Conformément au Code des professions du Québec, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la Loi sur les comptables professionnels agréés.

Vision

Dans une perspective de protection du public et dans un environnement en constante évolution, l'Ordre soutient activement les CPA afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de leader en créant de la valeur dans leur organisation.

Acteur influent au Québec et qui s'affirme au Canada et à l'étranger, l'Ordre joue un rôle sociétal incontestable par ses interventions ciblées.

Reconnu pour son agilité et son excellence, l'Ordre assure efficacement la protection du public ainsi que le soutien et le rayonnement de ses membres.

Valeurs

Intégrité | Excellence | Engagement | Innovation | Respect



Québec, septembre 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice,
Stéphanie Vallée

Montréal, septembre 2018

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
André Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,
Geneviève Mottard, CPA, CA

Montréal, septembre 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous transmettre 25 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
André Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,
Geneviève Mottard, CPA, CA





TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être Vision Valeurs	2
Lettres de transmission	3
Message du président du Conseil et de la présidente et chef de la direction	6
Comité exécutif et Conseil d'administration	16
Tableau de l'Ordre	21
États financiers	27
Rapports statutaires	49
Arbitrage des comptes	50
Assurance de la responsabilité professionnelle	51
Audit	52
Bureau du syndic	53
Discipline	55
Exercice illégal et usurpation de titre	58
Fonds d'indemnisation	59
Formation	60
Formation continue obligatoire	61
Inspection professionnelle	63
Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes	67
Reconnaissance des équivalences	68
Révision	70
Comité de direction	71
Personnel de l'Ordre	72



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

André Dugal, FCPA, FCA

Geneviève Mottard, CPA, CA



En phase avec le monde qui l'entoure, l'Ordre des CPA du Québec s'adapte constamment et anticipe les changements qui permettront à la profession de continuer à affirmer sa pertinence. Au fil des derniers mois, sa structure s'est adaptée afin de mieux répondre aux besoins de ses membres.

L'Ordre est de ceux qui s'engagent de plus en plus envers l'intérêt public, le corollaire de la protection du public. Assumant pleinement son rôle sociétal, il s'active sur plusieurs fronts et fait ainsi l'éclatante démonstration que la profession de CPA a sa place dans le Québec de demain.

LE CHANGEMENT, FORCE MOTRICE DE LA PROFESSION

Depuis l'unification de la profession, la structure organisationnelle de l'Ordre a connu plusieurs ajustements afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources. Ce mouvement se poursuit naturellement dans le sillage du nouveau plan stratégique, qui place la protection du public et l'agilité organisationnelle au cœur de toutes ses actions.

La capacité et les compétences de notre personnel s'arriment donc encore davantage aux dossiers prioritaires de l'Ordre tout en privilégiant l'accompagnement des membres. En démantelant des silos et en regroupant des expertises, l'Ordre accentue son approche collaborative et promeut plus efficacement la protection du public. Par ailleurs, il offre ainsi aux CPA un véritable guichet unique, un accès centralisé à tous ses services.

BIEN NÉGOCIER LE VIRAGE NUMÉRIQUE

De tout temps, la profession a assuré sa pérennité en embrassant le changement. En ce siècle d'évolution technologique fulgurante, la pratique comptable a le devoir de s'adapter aux nouvelles réalités, même virtuelles. L'Ordre a pris des mesures concrètes pour faciliter cette démarche chez ses membres, quel que soit le cadre dans lequel ils œuvrent.

Il a lancé dans cet esprit le *Guide CPA des bonnes pratiques d'utilisation des TI*. Cet outil pratique présente toutes les bases d'un emploi sécuritaire des technologies de l'information dans le contexte professionnel des CPA. Tant son contenu que son format convivial et innovateur n'ont pas manqué de susciter l'intérêt, notamment parmi d'autres organisations comptables de la francophonie qui pourront librement l'adapter à leurs propres réalités.

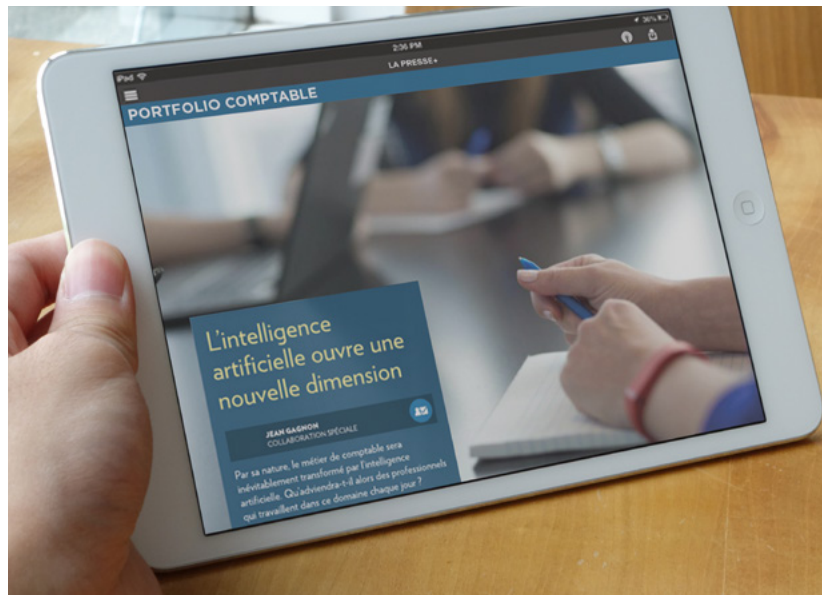




L'Ordre a également rédigé un livre blanc portant sur la transformation de la profession comptable déclenchée par ces avancées numériques. Après avoir cerné et mesuré les effets du virage numérique, nous nous sommes engagés dans l'élaboration d'un plan d'action qui permettra à l'Ordre aussi bien qu'à ses membres de négocier habilement ce virage.

Maintenant qu'ils sont entrés de plain-pied dans l'ère numérique, les CPA ne peuvent lésiner sur les moyens de protéger les renseignements sensibles qu'ils détiennent. De concert avec la Chambre des notaires et le Barreau du Québec, l'Ordre a lancé un appel de propositions en vue d'offrir aux membres des trois ordres des services infonuagiques communs de messagerie et de stockage. Cette initiative trouvera son aboutissement au cours du prochain exercice.

De plus, les diverses manières dont la profession se transforme sous l'impulsion des technologies de l'information ont fait l'objet de nombreuses conférences dans le cadre des colloques parrainés par l'Ordre.



LES CPA : OUVERTS SUR LE MONDE, ANCRÉS DANS LEUR MONDE

Le dernier exercice a vu s'amplifier le rôle sociétal de l'Ordre, qui a saisi plusieurs occasions de s'exprimer pour faire progresser d'importantes causes. Qu'il s'agisse de professionnels formés à l'étranger, de maltraitance matérielle et financière envers les aînés, d'équité fiscale ou de gouvernance financière des municipalités, les CPA se révèlent constamment prêts à s'engager et à innover.

Un grand pas a été franchi avec le lancement de la Certification avancée en comptabilité et finance à HEC Montréal et à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Cette nouvelle formation encadrée par l'Ordre produira des techniciens parfaitement préparés à seconder les CPA, tant dans les entreprises que dans la pratique en cabinet. Nul doute que d'autres ordres s'en inspireront pour développer de semblables programmes qui élargissent le périmètre d'une profession tout en favorisant la protection du public.

Cette certification universitaire pourrait servir de porte d'entrée au marché du travail aux professionnels immigrants, mais ne lèvera pas tous les obstacles à leur intégration. Voilà pourquoi le gouvernement québécois a accordé une subvention de 760 000 \$ à l'Ordre afin de mettre en place une architecture de soutien à l'intégration des professionnels comptables formés à l'étranger. Ces fonds permettront de développer un processus formel de reconnaissance des acquis expérientiels et une formation d'appoint, dont certains cours seraient accessibles sur une plateforme en ligne. Un futur résident serait donc en mesure de franchir ces deux étapes de l'étranger, avant même d'émigrer au Québec. Encore une innovation qui devrait susciter l'émulation d'autres ordres professionnels.

Sur le front des paradis fiscaux et de l'équité fiscale, l'Ordre s'impose comme un intervenant crédible et respecté. Chaque fois qu'il en a l'occasion, il se prononce sur les mesures qu'envisage le gouvernement du Québec pour colmater les brèches par où s'évadent les taxes et impôts qui lui sont dus. Il poursuit aussi très activement sa participation aux travaux pancanadiens sur l'encadrement des services en fiscalité offerts par les CPA.

Certains projets de loi soumis à l'Assemblée nationale ont réclamé une intervention de l'Ordre en raison de leurs répercussions sur l'intérêt public. Ainsi, les parlementaires ont été ébranlés par notre critique étoffée du projet de loi n° 155 sur la gouvernance financière des municipalités. Celui-ci a d'ailleurs été modifié à notre satisfaction, preuve que nos objections ont fait mouche.



La présidente et chef de la direction de l'Ordre, Geneviève Mottard, à la tribune de TaxCOOP 2017 à Genève.

L'Ordre s'est aussi élevé contre certaines dispositions du projet de loi n° 150, qui désignaient exclusivement les avocats et les notaires à titre de médiateurs dans le cadre d'appels sommaires en matière fiscale, ignorant au passage l'expertise des CPA. Ce volet ayant été retranché avant l'adoption du projet, l'avenir dira si le prochain gouvernement réintroduira un mécanisme de médiation pour déjudiciariser ce type de causes. Quoi qu'il en soit, l'Ordre militera en faveur d'une telle approche et de la reconnaissance pleine et entière de l'expertise des CPA en matière fiscale.

Quant au projet de loi n° 141 sur l'encadrement du secteur financier, l'Ordre a dénoncé avec fermeté le sort qui a été réservé par le gouvernement aux amendements qu'il avait proposés pour ne pas dénaturer le rôle du CPA, notamment en tant qu'auditeur, et placer le Québec à contre-courant du consensus international en matière de dénonciation. Au terme d'un processus kafkaïen, l'Ordre a ainsi vu réduits à néant des mois de discussions et de négociations pour parvenir à concilier les objectifs du législateur avec la nature du rôle du CPA.

Ce dénouement regrettable illustre éloquemment l'absence d'ouverture aux propositions de l'organisme à qui le gouvernement a confié la responsabilité de régir l'exercice de la profession comptable et, par extension, d'assurer la validité des états financiers des sociétés publiques, c'est-à-dire l'Ordre lui-même.

C'est bien là le cœur du problème. L'expertise des ordres professionnels n'est pas sollicitée par l'administration publique au moment de la rédaction des projets de loi et des règlements qui en découlent, pas plus qu'elle n'est considérée à sa juste valeur par le gouvernement au cours du processus parlementaire. La protection du public est la véritable perdante de cette absence de collaboration entre le gouvernement, le législateur et les ordres professionnels.

La protection du secret professionnel reconnu par l'article 9 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne est au cœur du système professionnel. Elle vise à assurer une relation de confiance entre le professionnel et son client, qui doit être en mesure de transmettre au professionnel toutes les informations pertinentes à l'acte professionnel. Pourtant, l'activité législative a concouru cette année encore à l'érosion du secret professionnel. En réaction, l'Ordre s'est employé à déplorer de nouveau la dérive constatée depuis quelque temps en regard des enseignements de la Cour suprême en cette matière, qui prescrivent notamment la recherche d'un juste équilibre entre le respect de plusieurs droits fondamentaux et le respect des obligations déontologiques auxquelles sont assujettis les professionnels, et ce, même dans un contexte de dénonciation.



L'importance de cet enjeu exige qu'on poursuive la réflexion et qu'on prenne les mesures nécessaires pour préserver le statut quasi constitutionnel du secret professionnel. L'Ordre compte bien y veiller.

Dans les semaines qui ont précédé le dépôt du budget du gouvernement du Québec, l'Ordre a lancé une offensive audacieuse dans les médias traditionnels et sociaux afin de faire connaître les priorités qui, à son sens, devraient guider la gestion de l'État. L'idée d'une déclaration de revenus unique a stimulé les débats et le taux de lecture de nos écrans publicitaires dans *La Presse+* a atteint un niveau inespéré.

Les suggestions de simplifier la fiscalité des aînés et de définir les principes d'une gestion responsable de la Réserve de stabilisation et du Fonds des générations — des principes basés sur un consensus social et imperméables à la politique — ont aussi trouvé un fort écho auprès des médias et continuent de cheminer.

Avec le dépôt de propositions législatives qui rejoignent nos préoccupations au sujet de l'assujettissement du commerce en ligne à la TVQ et le vote unanime de l'Assemblée nationale en faveur de la déclaration de revenus unique, on peut dire que l'Ordre a été entendu.



Faisant une nouvelle fois preuve de proactivité, l'Ordre a procédé à une opération de sensibilisation auprès des principaux partis politiques québécois en prévision du scrutin prochain. Les deux axes retenus — *Un système professionnel qui s'adapte* et *Un État performant* — déclinaient, entre autres, les moyens de combattre l'érosion du système professionnel ainsi que les

grands principes qui permettent à un État d'instaurer un lien de confiance avec ses citoyens et de gouverner efficacement.

Cette démarche, qui constituait une première pour l'Ordre des CPA, a été reçue positivement par les représentants des formations politiques. Nous veillerons d'ici octobre à ce que les candidats qui se soumettront au suffrage universel la gardent à l'esprit.





UNE PROFESSION PROCHE DU VRAI MONDE

La littératie financière a vu son attrait décupler avec l'avènement médiatique d'un CPA passé maître ès vulgarisation : Pierre-Yves McSween. Partenaire enthousiaste de *L'indice McSween* à Télé-Québec, l'Ordre est fier de contribuer à la diffusion sur le Web, dont YouTube et les médias sociaux, de 13 capsules exclusives — *Les extras CPA* — associées à l'émission. Pierre-Yves McSween y aborde les thèmes de la finance, de la comptabilité et des affaires, toujours dans une optique de démocratisation et de vulgarisation.



Nos activités de sensibilisation et d'éducation financière dépassent largement ce cadre fort populaire cependant.

Quelque 200 ateliers de littératie ont eu lieu un peu partout au Québec en cours d'année, dont près de la moitié durant le seul Mois de la littératie financière, en novembre. Outre d'avoir renouvelé notre partenariat des dernières années avec l'Association des bibliothèques publiques, nous avons conclu une entente avec le Réseau BIBLIO Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie.

Le projet mené avec la Banque de développement du Canada dans le but d'offrir des ateliers de littératie financière aux entrepreneurs, d'abord mis à l'essai à Montréal et à Québec, se révèle prometteur.

Cette initiative rejoint les efforts de l'AMF qui tente de conscientiser les employeurs à l'importance d'offrir à leurs salariés de l'information et de la formation sur la gestion des affaires personnelles. Convaincu que la santé financière des travailleurs revêt autant d'importance que leur santé physique et mentale, l'Ordre se joint à ce mouvement et déploiera dans les milieux de travail son équipe de bénévoles engagés dans le programme de littératie financière.



La contribution de Me Christiane Brizard, secrétaire de l'Ordre, et la participation d'Éric Charrois, Geneviève Girard et Guillaume Michaud, trois CPA bénévoles engagés dans le programme de littératie financière de CPA Canada, au Forum sur la maltraitance financière et matérielle envers les personnes âgées témoignent de l'engagement de la profession dans la lutte contre ce type de mauvais traitements.



Enfin, l'Ordre participe activement à la réalisation du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à l'obligation faite aux professionnels de dénoncer, dans certaines circonstances, la maltraitance matérielle et financière. Ainsi, l'Ordre travaille de concert avec des intervenants comme Aide Abus Aînés et l'Autorité des marchés financiers au développement d'outils communs qui aideront tous les professionnels, dont les CPA, les conseillers financiers, les avocats et les notaires, à détecter de telles situations et à déterminer la marche à suivre pour les signaler.

UNE PROFESSION QUI BRILLE MAINTENANT ET POUR L'AVENIR



Quand l'Ordre s'associe à un événement public, il cherche avant tout à mettre en avant l'expertise des CPA et à faire rayonner la profession. S'il a saisi l'occasion de le faire sur nombre de tribunes prestigieuses cette année, une conférence mérite toutefois une mention spéciale : celle de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, présentée par l'Ordre le 5 février dernier.

Lors de cette soirée, l'ex-première dame des États-Unis, Michelle Obama, a captivé une foule de plus de 10 000 personnes et son apparition hautement médiatisée a valu à l'Ordre et à ses membres une visibilité exceptionnelle auprès de la communauté des affaires.

Une brochette de leaders inspirants a tenu le haut du pavé lors de la Conférence de Montréal du Forum économique international des Amériques en juin 2017. Les infrastructures vertes et intelligentes figuraient au cœur des débats en tant que vecteurs de croissance durable et l'Ordre a été honoré d'y voir deux de ses Fellows, les conférencières **Monique F. Leroux** et **Anne-Marie Hubert**, faire des interventions remarquées.



Evelyne Blain, CPA, CMA, et Martine Laroche, CPA, CA, ont offert leurs conseils et répondu aux questions des entrepreneurs dans le cadre du *Rendez-vous Réseau M 2017*, le réseau de mentorat pour entrepreneurs de la Fondation de l'entrepreneurship.



Lors de sa Soirée des Fellows 2018, l'Ordre a souligné l'éblouissante contribution qu'ont apportée à la profession au fil des ans les 18 Fellows accueillis cette année, de même que le lauréat du Mérite du CIQ. L'assistance a également eu le privilège d'entendre le récipiendaire du prix Hommage livrer un vibrant témoignage sur son extraordinaire parcours personnel et professionnel.



De gauche à droite :

1^{re} rangée : Michael Newton, Martin Bernier, Carl Gauvreau, André Dugal, président du Conseil de l'Ordre, René Dallaire, lauréat du prix Hommage, Geneviève Mottard, présidente et chef de la direction de l'Ordre, François Dion, Gilles Henley et Paul Gauthier. 2^e rangée : Francine Turmel, Michel Mathieu, Pierre Laporte, Camil Tremblay, Jean Vincent, Éric Brassard, Alain Dugal, lauréat du Mérite du CIQ, Pierre-Yves McSween, Guy Fauteux, François Filion, Yvon Bouchard et Thérèse Roy. Nicole Bourget est absente de la photo.



L'Ordre attire aussi les regards par ses activités toujours originales de mise en valeur de la marque CPA. Ainsi, sa dernière campagne publicitaire optait pour une approche pour le moins « décoiffante » avec sa signature « Apporte un vent de changement dans les affaires ». L'opération s'est déployée dans plusieurs médias afin de courtiser une relève allumée et de jeunes chefs de file ambitieux. Affiches, imprimés et capsules vidéo sur le Web leur rappelaient que la formation de CPA façonne des acteurs de changement destinés à jouer un rôle clé dans les organisations.

Ce vent de changement a aussi soufflé sur cpaquebec.ca, le site Web de l'Ordre, qui a pris une nouvelle allure moderne et épurée s'appuyant sur une navigation plus intuitive. Nos membres ont adopté d'emblée cette porte d'entrée unique offrant des contenus plus faciles à lire sans rien perdre des fonctionnalités de leur dossier sécurisé.

emploicpa.ca COMPTABILITÉ
Le site d'emploi 100% CPA FINANCE
MANAGEMENT



EMPLOI CPA PREND LE RELAIS

Dans la foulée du rafraîchissement de son site Web, l'Ordre a lancé sa nouvelle plateforme de recrutement, Emploi CPA, qui devient l'incontournable référence lorsqu'il s'agit d'embaucher des professionnels en comptabilité, finance et management. Avec une ergonomie simple et intuitive adaptée à tout type d'écran, de nouvelles fonctionnalités pour accéder à une foule d'informations, un moteur de recherche performant, des alertes-emplois personnalisées et des options de visibilité pour les employeurs, Emploi CPA facilite les recherches et améliore les probabilités d'apparier chaque poste au candidat le mieux qualifié.



PLACE AUX JEUNES!

L'automne 2017 a vu la tenue d'un projet pilote de recrutement conjoint à Québec. L'activité réunissait 27 employeurs (cabinets, entreprises et secteur public) et les services de placement de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis, aux côtés de l'Ordre. Pas moins de 204 étudiants s'y étaient inscrits pour rencontrer quelque 145 recruteurs. Cette formule innovante a remporté l'adhésion des uns et des autres.

Par ailleurs, la création du Cercle des jeunes leaders CPA constitue une invitation à la nouvelle génération à participer pleinement à la vie de notre profession et à faire connaître ses préoccupations. Ce nouveau comité consultatif, formé de membres âgés de 25 à 40 ans, a pour rôle d'identifier les enjeux qui touchent en priorité la relève, notamment le développement professionnel, la carrière et l'impact des technologies de l'information sur l'exercice de la profession.



La présidente et chef de la direction de l'Ordre, Geneviève Mottard, entourée des membres du tout premier Cercle des jeunes leaders CPA (de gauche à droite) : Jean-Philippe Allard, Oswaldo Vibert, Stéphanie Lincourt, Fany Boucher, Geneviève Choinière-Lacharité, Amélie Langlois, Vincent Belzile-Verreault, Hugo Girard-Beauchamp et Maximilien Besner. Paul-Antoine Jetté est absent de la photo.

UN ORDRE PORTÉ PAR LA FIERTÉ

Après cinq ans d'existence, l'Ordre a jugé bon de sonder pour une première fois ses membres à propos de la qualité de ses services, de la manière dont il s'acquitte de sa mission et de leur perception du titre de CPA.

Les taux de satisfaction exprimés sur ces aspects ne prêtent nullement à équivoque. Pour résumer, 95,5 % des membres se disent satisfaits de la façon dont l'Ordre remplit sa mission première de protection du public. Mieux encore, la proportion des membres qui affirment être fiers de leur titre atteint un taux vertigineux de 97,6 %.

Ces brillants résultats nous confortent dans la justesse de nos orientations. L'Ordre continuera donc d'assurer la protection du public dans son sens le plus large possible et de mettre sa crédibilité et son leadership au service d'une évolution positive du système professionnel, qui passe à notre avis par une véritable refondation.

L'Ordre a la chance de pouvoir compter sur des employés fiers de travailler dans un environnement valorisant, reflet de la certification *Employeur remarquable* qu'il a obtenue encore cette année. Par leur créativité et leur dévouement exceptionnel, ils élèvent la profession toujours plus haut. Pour leur part, nos élus et nos bénévoles ne ménagent aucun effort pour que la profession demeure un modèle d'engagement envers l'intérêt public.

Alors que nous prenons la pleine mesure des défis qui attendent la profession de CPA, nous sommes convaincus que celle-ci continuera de se mobiliser pour accompagner l'évolution de l'ensemble de la société. En s'impliquant dans les débats de l'heure, l'Ordre amène les CPA à devenir eux-mêmes partie prenante d'un monde meilleur.

Le président du Conseil,

André Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,

Geneviève Mottard, CPA, CA



COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite :

Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA, administratrice élue

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA, deuxième vice-présidente

André Dugal, FCPA auditeur, FCA, président du Conseil

Nathalie Houle, FCPA, FCMA, première vice-présidente

Yves Hébert, administrateur nommé par l'Office des professions



CONSEIL D'ADMINISTRATION

André Dugal, FCPA auditeur, FCA (2016-06-17)
(Montréal) Président du Conseil élu par
les membres du Conseil d'administration

Nathalie Houle, FCPA, FCMA (2015-06-19)
(Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches)
Première vice-présidente

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA (2015-06-19)
(Montréal) Deuxième vice-présidente

Nazir Badaroudine (2017-06-16) Administrateur
nommé par l'Office des professions

Michel Bergeron, CPA auditeur, CA (2017-06-16)
(Montréal)

Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA (2016-11-24)
(Montréal)

Danielle Boucher (2016-06-17)
Administratrice nommée par l'Office
des professions

Émilio Boulianne, FCPA, FCGA (2016-06-17)
(Montréal)

Diane Delisle, M. Sc., ASC (2017-06-16)
Administratrice nommée par l'Office
des professions

Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA (2016-06-17)
(Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/
Nord-du-Québec)

Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA (2017-06-16)
(Montréal)

Yves Hébert (2015-06-19)
Administrateur nommé par l'Office
des professions

Sylvie Juneau, CPA, CA (2017-02-24)
(Laval-Laurentides)

Benoît Lavigne, CPA auditeur, CA (2017-06-16)
(Mauricie/Centre-du-Québec/Estrie/Lanaudière)

Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA (2015-06-19)
(Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches)

Josée Néron, CPA, CMA (2017-06-16 - 2017-12-14)
(Saguenay-Lac-Saint-Jean/Est du Québec)

SÉANCES

Au cours de l'exercice, les membres du comité exécutif ont tenu huit séances ordinaires et neuf séances extraordinaires. Les membres du Conseil d'administration ont tenu cinq séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 16 juin 2017. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sera déposé le présent rapport, aura lieu le 7 septembre 2018.



RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- l'élection des membres du comité exécutif (par vote secret) aux postes de vice-président, d'administrateur élu et d'administrateur nommé (membre issu des administrateurs nommés par l'Office des professions);
- l'approbation des états financiers de l'Ordre pour la période terminée le 31 mars 2017;
- l'approbation du budget 2018-2019;
- l'approbation de modifications au DESS en pratique comptable de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM);
- l'approbation de modifications aux DESS en sciences comptables de l'UQAT et l'UQAC;
- l'approbation du programme avancé en comptabilité et en finance de l'ESG UQAM, sous réserve des approbations à venir des instances de l'université;
- l'approbation de la demande de reconnaissance du Programme de certificat de préparation CPA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et l'École des sciences de l'administration de l'Université TÉLUQ;
- la reconnaissance des acquis des candidats issus des anciens programmes;
- l'accréditation du Programme avancé en comptabilité et finance de HEC Montréal;
- l'adhésion au protocole d'entente proposé par CPA Canada et le *National Association of State Boards of Accountancy* (NASBA), le *Comité Mexicano para la Práctica Internacional de la Contaduría* et l'*Instituto Mexicano de Contadores Públicos*;
- l'adhésion au protocole d'entente sur la reconnaissance mutuelle proposé par CPA Canada et l'*Institute of Chartered Accountants of India*;
- l'adhésion au protocole d'entente proposé par CPA Canada et les instituts désignés (Commonwealth);
- la nomination de Fahd Bouayed, CPA, CA, en qualité de représentant du Québec au Conseil d'administration de CPA Canada pour un mandat d'un an se terminant en septembre 2018, afin de combler la vacance découlant de la démission d'un administrateur;
- la nomination de Jonathan Blanchette, CPA, CA, pour un mandat de trois ans à titre de membre du Jury d'examen;
- la nomination de Marc-Stéphane Pennee, CPA, CA, à titre de membre du comité consultatif sur la formation et l'admission de CPA Canada, pour un mandat de trois ans;
- l'approbation des conditions permettant la délivrance du permis de comptabilité publique limité à l'examen;
- la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2017-2018;
- l'approbation du mandat révisé du comité d'audit;
- la nomination du président et de membres du comité d'audit;
- la prolongation du mandat des membres du conseil de discipline, du comité de révision et du conseil d'arbitrage;
- la nomination d'un secrétaire substitut au conseil de discipline, au conseil d'arbitrage des comptes et au comité de révision;
- la nomination des membres et de certains présidents des comités d'audit et des ressources humaines et du comité sur la gouvernance;
- la nomination de syndics *ad hoc*;



- l'approbation du Programme d'activités de formation et ses modalités d'application;
- l'approbation du projet de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et du projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en vue de donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- la nomination des scrutateurs pour les élections 2018;
- la dissolution des comités de vigie et des assurances;
- la nomination de membres additionnels au comité sur la gouvernance;
- la nomination d'un membre additionnel au comité sur la comptabilité publique;
- l'approbation du renouvellement des contrats des syndicats adjoints;

- la nomination d'un syndic adjoint;
- l'attribution du titre de Fellow (FCPA) 2018;
- la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 juin 2017, d'augmenter la cotisation des membres réguliers et des membres professeurs ou chargés d'enseignement;
- la délégation au comité exécutif des nominations aux comités statutaires et non statutaires formés par ce dernier;
- le maintien du montant des primes du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle pour 2018-2019.

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient :

- l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé;
- l'imposition de mesures conformément aux articles 45, 45.1 et 55.1 du Code des professions;
- l'approbation de l'Examen final commun (EFC);
- l'approbation de l'examen du Programme postagrément en comptabilité publique;

- la nomination de nouveaux membres du comité d'inspection professionnelle;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs ou d'experts en vue d'assister le comité d'inspection professionnelle;
- la nomination de présidents et de membres de comités statutaires et non statutaires de l'Ordre;
- la nomination de syndicats *ad hoc*;
- la nomination du secrétaire adjoint de l'Ordre;
- la nomination d'un enquêteur concernant un stagiaire;
- la nomination du secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- la désignation d'enquêteurs pour l'étude de réclamations au Fonds d'indemnisation;
- la révision des décisions du comité de la comptabilité publique imposant des conditions à la délivrance du permis de comptabilité publique;
- la radiation de membres n'ayant pas acquitté les frais de retard liés au paiement de la cotisation annuelle due à l'Ordre;



- la radiation de membres n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle le 1^{er} avril 2017 ou en cours d'année;
- la radiation de candidats n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle 2016-2017;
- la radiation de membres n'ayant pas acquitté les frais de retard liés à la production de la déclaration annuelle obligatoire à l'Ordre;
- la radiation de membres n'ayant pas souscrit à la garantie contre la responsabilité professionnelle;
- la non-inscription de membres n'ayant pas acquitté les frais d'inspection;
- la non-inscription de membres n'ayant pas acquitté les frais de 80 \$ dus à l'Ordre pour avoir fait défaut de déclarer le nombre minimal d'heures de formation continue obligatoire exigées par les règlements au plus tard le 30 septembre 2017 pour l'année de référence terminée le 31 août 2017;
- la radiation de membres n'ayant pas satisfait aux exigences réglementaires en matière de formation continue obligatoire.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants de l'Ordre tient compte d'une analyse comparative menée avec d'autres composantes du système professionnel et certains organismes comparables à l'Ordre. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les primes de l'exercice. En 2017-2018, la rémunération du président du Conseil, des vice-présidents du Conseil, des administrateurs élus et de la présidente et chef de la direction s'établissait comme suit :

Président du Conseil
94 316,95 \$

Vice-présidents du Conseil
23 750,39 \$ chacun

Membres élus du Conseil (jeton journalier)
330,00 \$

Présidente et chef de la direction
397 636,70 \$



Tableau de l'Ordre



TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 207¹ candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2018 se chiffre à 39 246.

De plus, l'Ordre a délivré 651 permis de comptabilité publique, dont 3 en vertu de l'article 23 du Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le nombre de membres titulaires d'un permis de comptabilité publique au 31 mars 2018 se chiffre à 10 519. De ce total, 371 membres détiennent un permis de comptabilité publique délivré en vertu de l'article 65 de la Loi sur les comptables professionnels agréés.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'art. 184 du Code des professions	1 152	1 047	0	105
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	174	151	2	21
Fondées sur la reconnaissance d'un diplôme	7	4	0	3
Fondées sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	6	5	0	1
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	19	16	1	2

¹ De ce nombre, 7 candidats n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.



DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires –Article 37 de la Charte de la langue française	24	16	3	5
Permis temporaires – Article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs – Article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1 (1°) du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1 (2°) du Code des professions	0	0	0	0
Permis spéciaux – Article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS	2017-2018	2016-2017
	1 223	1 344
Permis réguliers	1 197	1 304
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	10	11
Permis temporaires	10	23
Permis temporaires – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	6	6
Permis restrictifs	0	0
Autorisations spéciales accordées	0	0
Autorisations spéciales renouvelées	0	0

SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE PERMIS		
	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	1 ²
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	0	0
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	1	0

² Ce membre n'était plus inscrit au tableau de l'Ordre au moment où son permis d'exercice a été révoqué.



NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2017-2018	2016-2017
	1 321	1 499
En vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1 202	1 322
Par réinscription	98	155
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession dans une autre province ou dans un autre territoire	16	17
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	5	5
Inscriptions avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Inscriptions avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2017-2018	2016-2017
	735	802
Décès	90	73
Démission	484	512
Radiation - Non-paiement de la cotisation annuelle	14	14
Radiation - Non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec	6	8
Radiation - Non-respect du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	2	4
Radiation provisoire - Décision du comité exécutif	0	0
Radiation - Décision du conseil de discipline	25	34
Révocation - Décision du conseil de discipline	0	1
Non-inscription - Décision du comité exécutif	103	138
Expiration du permis temporaire	10	18
Expiration du permis restrictif	0	0
Membre à vie introuvable	1	0
Nombre de membres en fin d'exercice	39 246	38 660

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2017-2018	2016-2017
Femmes	18 080	17 673
Hommes	21 166	20 987



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE	
Abitibi-Témiscamingue	406
Bas-Saint-Laurent	468
Capitale-Nationale	3 920
Centre-du-Québec	815
Chaudière-Appalaches	1 363
Côte-Nord	118
Estrie	979
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	89
Hors Québec	3 066
Lanaudière	921
Laurentides	1 401
Laval	1 843
Mauricie	777
Montréal	5 084
Montréal	16 196
Nord-du-Québec	42
Outaouais	977
Saguenay-Lac-Saint-Jean	781

COTISATION ANNUELLE		NOMBRE DE MEMBRES
Membres résidant au Québec	905,00 \$	33 900
Membres résidant à l'extérieur du Québec	667,50 \$	983
Professeurs et chargés de cours	452,50 \$	423
Membres affiliés résidant au Québec	445,00 \$	38
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	230,00 \$	219
Membres retraités sans revenu	135,00 \$	1 826
Membres retraités avec revenu	270,00 \$	724
Membres en invalidité permanente ou temporaire	135,00 \$	147
Membres en difficulté financière	135,00 \$	3
Membres à vie	0,00 \$	961
Droits acquis FCGA	0,00 \$	22



NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	2017-2018	2016-2017
	1 504	1 446
Par cheminement universitaire – Baccalauréat reconnu	1 251	1 217
Par équivalence de diplôme/formation – Québec	72	81
Par équivalence de diplôme – Hors du Québec	5	0
Par équivalence de formation – Hors du Québec	6	4
Par équivalence de diplôme – Hors du Canada	3	0
Par équivalence de formation – Hors du Canada	112	97
Par entente de réciprocité	4	4
Par accord de reconnaissance mutuelle – France	6	7
Par voie de réintégration	23	17
Par transfert d'une autre province	9	6
Autres	13	13

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2017-2018	2016-2017
	1 463	1 603
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou compléter un dossier incomplet	1	8
Transfert dans une autre province	9	10
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	247	231
Autres	6	38
Obtention du titre de CPA	1 200 ³	1 316 ⁴
• Baccalauréat reconnu	1 041	1 054
• Équivalence de diplôme/formation – Québec	83	119
• Équivalence de diplôme – Hors du Québec	4	2
• Équivalence de formation – Hors du Québec	8	8
• Équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	59	128
• Entente de réciprocité (examen CARE)	1	5
• Accord de reconnaissance mutuelle – France	4	0
Candidats inscrits en fin d'exercice	5 085	5 044

³ À ce nombre s'ajoutent 7 candidats qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.

⁴ À ce nombre s'ajoutent 11 candidats qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.



États financiers

Exercice clos le 31 mars 2018



RICHTER

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'**Ordre des comptables professionnels agréés du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

T. 514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto



Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 29 mai 2018

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*. Au besoin, la direction a fait des estimations et posé des hypothèses relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit.

Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,

André Dugal, FCPA auditeur, FCA

La présidente et chef de la direction,

Geneviève Mottard, CPA, CA



SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2018

	31 MARS 2018			31 MARS 2017
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	36 878 899	-	36 878 899	33 380 687
Créances (note 5)	1 676 224	-	1 676 224	1 110 090
Subvention à recevoir	73 750	-	73 750	-
Frais payés d'avance	661 465	-	661 465	641 345
	39 290 338		39 290 338	35 132 122
PLACEMENTS (note 6)	17 575 728	2 696 348	20 272 076	19 887 474
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	3 212 701	-	3 212 701	3 189 526
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	2 870 342	-	2 870 342	2 859 232
	62 949 109	2 696 348	65 645 457	61 068 354
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 8)	22 902 774	-	22 902 774	21 032 714
Produits perçus d'avance (note 9)	23 840 819	-	23 840 819	23 324 209
Subvention reportée (note 10)	73 750	-	73 750	-
	46 817 343	-	46 817 343	44 356 923
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	2 179 850	-	2 179 850	2 229 979
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 11)	2 536 400	-	2 536 400	2 556 600
	51 533 593	-	51 533 593	49 143 502
SOLDES DE FONDS				
Affectations internes pour :				
Immobilisations	6 083 043	-	6 083 043	6 048 758
Regroupements régionaux	286 262	-	286 262	354 068
Assurance responsabilité professionnelle	752 107	-	752 107	737 656
Non affecté	4 294 104	-	4 294 104	2 139 829
Fonds d'indemnisation	-	2 696 348	2 696 348	2 644 541
	11 415 516	2 696 348	14 111 864	11 924 852
	62 949 109	2 696 348	65 645 457	61 068 354

Au nom du Conseil d'administration de
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,

André Dugal, FCPA auditeur, FCA

Le président du comité d'audit,

Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA



RÉSULTATS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	31 MARS 2018			31 MARS 2017
	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations et inscriptions	22 194 804	-	22 194 804	21 357 126
Développement professionnel	11 813 895	-	11 813 895	11 626 949
Accès à la profession	5 744 753	-	5 744 753	4 834 416
Encadrement de la profession	2 621 667	-	2 621 667	2 892 712
Rayonnement de la profession	2 050 545	-	2 050 545	1 917 845
Divers	72 590	-	72 590	97 621
	44 498 254	-	44 498 254	42 726 669
CHARGES				
Direction et ressources humaines	2 775 414	-	2 775 414	2 586 377
Développement professionnel	8 802 833	-	8 802 833	9 193 587
Accès à la profession	5 738 708	-	5 738 708	5 751 616
Encadrement de la profession	8 164 900	-	8 164 900	8 621 742
Affaires publiques, stratégie de marque et communications	4 077 744	-	4 077 744	4 071 222
Rayonnement de la profession	4 158 815	-	4 158 815	4 138 698
Administration et systèmes d'information	9 151 541	-	9 151 541	8 461 209
Diminution des provisions relatives aux régimes d'assurance offerts aux membres	-	-	-	(4 091)
	42 869 955	-	42 869 955	42 820 360
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	1 628 299	-	1 628 299	(93 691)
Revenus d'intérêts	177 011	-	177 011	117 499
Revenus de placements (note 14)	337 795	51 807	389 602	658 480
Renversement du solde résiduel des sommes rétrocédées (note 15)	-	-	-	923 087
	514 806	51 807	566 613	1 699 066
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 143 105	51 807	2 194 912	1 605 375

* Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.



ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

31 MARS 2018						
	Fonds d'administration générale				Fonds d'indemnisation	Total
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements régionaux *	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle **	Non affecté		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	6 048 758	354 068	737 656	2 139 829	2 644 541	11 924 852
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 403 153)	(530 459)	14 451	4 062 266	51 807	2 194 912
Acquisition d'immobilisations	1 437 438	-	-	(1 437 438)	-	-
Affectations internes (note 16)	-	462 653	-	(462 653)	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 11)	-	-	-	(7 900)	-	(7 900)
SOLDE DE CLÔTURE	6 083 043	286 262	752 107	4 294 104	2 696 348	14 111 864

* Le solde affecté aux regroupements régionaux sert à soutenir les activités des regroupements.

** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.



ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

31 MARS 2017									
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements régionaux *	Affecté au Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	5 952 474	438 700	259 135	428 940	712 228	134 048	2 623 652	-	10 549 177
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 208 408)	(599 678)	(259 135)	-	25 428	2 703 192	20 889	923 087	1 605 375
Acquisition d'immobilisations	1 304 692	-	-	-	-	(1 304 692)	-	-	-
Affectations internes (note 16)	-	515 046	-	(428 940)	-	836 981	-	(923 087)	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 11)	-	-	-	-	-	(229 700)	-	-	(229 700)
SOLDE DE CLÔTURE	6 048 758	354 068	-	-	737 656	2 139 829	2 644 541	-	11 924 852

* Le solde affecté aux regroupements régionaux sert à soutenir les activités des regroupements.

** Le solde affecté au Programme de formation professionnelle a servi à soutenir les étudiants en voie d'obtenir le titre de comptable professionnel agréé. Ce soutien est maintenant financé à même les fonds non affectés.

*** Le solde affecté au développement professionnel servait au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés. Le développement de ces produits et services est maintenant financé à même les fonds non affectés.

**** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.



FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	2 194 912	1 605 375
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 403 153	1 208 408
Distributions des fonds de placement réinvesties	(704 032)	(322 565)
Variation de la juste valeur des placements	314 430	(335 915)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(50 129)	(50 129)
Variation du passif au titre des prestations définies	(28 100)	(73 500)
Variation des provisions relatives aux régimes d'assurance offerts aux membres	-	(4 091)
Produits reportés constatés au fonds d'assurance nets des revenus de placements	-	(26 277)
Renversement du solde résiduel des sommes rétrocédées (note 15)	-	(923 087)
	3 130 234	1 078 219
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17)	1 800 416	1 805 456
	4 930 650	2 883 675
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de cession de placements	5 000	5 000
Acquisition de placements	-	(32 051)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(454 717)	(104 801)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(982 721)	(1 199 891)
Transfert de la provision relative aux régimes d'assurance offerts aux membres (note 15)	-	(560 345)
	(1 432 438)	(1 892 088)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 498 212	991 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	33 380 687	32 389 100
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	36 878 899	33 380 687



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la Loi sur les comptables professionnels agréés, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012 et sanctionnée à cette même date par le Lieutenant-gouverneur. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CPA sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du Code des professions.

b) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits des activités de formation perçus d'avance et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

c) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement et basé sur l'historique.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les produits provenant des cotisations et des inscriptions, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

d) Instruments financiers

Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement ses actifs financiers et passifs financiers selon les méthodes d'évaluation présentées dans le tableau qui suit. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS	ÉVALUATION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Parts d'un fonds commun de revenu	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	Juste Valeur
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	Juste Valeur
Créditeurs	Coût après amortissement

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre des CPA comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

e) Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais d'occupation sont attribués, en fonction d'une clé de répartition basée sur la superficie utilisée, aux centres d'autofinancement que sont l'inspection professionnelle et les activités de formation. Le solde non réparti est attribué à l'administration.

f) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans ses états financiers.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	MÉTHODE	PÉRIODES
Immobilisations corporelles		
Mobilier et matériel	Linéaire	10 ans
Système téléphonique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	Linéaire	5 ans

Les frais de développement interne de logiciels sont capitalisés lorsqu'ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

i) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti de façon à ce que la charge de loyer soit imputée aux résultats de manière linéaire sur la durée du bail initial. L'amortissement est porté en diminution de la charge de loyer.

j) Avantages sociaux

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'Ordre des CPA offrait à ses salariés un régime de retraite capitalisé contributif à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Le régime capitalisé contributif à prestations définies est maintenu pour les services passés antérieurs au 1^{er} janvier 2007 et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies pour les services rendus depuis cette date.

L'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants: la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels et la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

(i) Prestations définies pour les services passés

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers est détaillé à la note 11.

(ii) Cotisations définies

Les cotisations requises des participants au régime à cotisations définies correspondent au niveau de leur cotisation salariale de base, soit 3 %, 4 % ou 5 % de leur salaire, selon le choix fait par chacun. La cotisation requise de l'Ordre au régime à cotisations définies pour le service courant est de 3 % pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 3 %. Pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 4 % ou 5 %, la cotisation de l'Ordre varie entre 4 % et 9 % en fonction du nombre de points (âge plus années de service). Des cotisations supplémentaires sont également autorisées sans toutefois excéder les limites permises par les lois fiscales.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre des CPA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. Il gère son portefeuille de placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Il assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Suivant la politique révisée et approuvée le 1^{er} avril 2017, des changements ont été apportés à la répartition des actifs dans les différents fonds composant le portefeuille. Ainsi, la proportion du portefeuille composée de titres à revenu fixe est passée de 90 % à 80 % et celle des titres à revenu variable, de 10 % à 20 %. Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre des CPA n'a toutefois pas subi de changement important par rapport à l'exercice précédent.

Les instruments financiers de l'Ordre des CPA et la nature des risques qu'ils peuvent comporter sont les suivants :

RISQUES					
			Risques de marché		
	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Évalués au coût après amortissement					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				X	
Créances	X				
Fournisseurs et charges à payer		X			
Évalués à la juste valeur					
Parts d'un fonds commun de revenu	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	X				X
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	X		X		X
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	X			X	X

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CPA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et que, par conséquent, il ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique. L'exposition maximale de l'Ordre des CPA au risque de crédit correspond à la valeur comptable des créances et des placements.

(i) Créances

L'Ordre des CPA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles le compte est en souffrance et le secteur d'activité d'où provient la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc, selon le cas. Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

(ii) Placements

Le risque de crédit relatif aux placements détenus est réduit, car l'Ordre des CPA s'est doté d'une politique de placement qui comporte plusieurs restrictions et mesures visant à atténuer ce type de risque, notamment en n'acquérant des titres qu'auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit respectant les niveaux fixés pour les différents types de placements et en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CPA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Ordre des CPA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les créiteurs sont généralement payés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

c) Risque de marché

L'Ordre des CPA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport au dollar canadien en raison des variations du taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre des CPA est le dollar canadien. L'Ordre des CPA ne conclut pas d'opérations en devises étrangères et n'utilise pas de contrats à terme sur devises.

L'Ordre des CPA investit une partie de son portefeuille dans un fonds commun de placement qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. Le risque de change est limité, car l'investissement est restreint à 5% du portefeuille de placement à long terme et les titres qui composent le fonds sont libellés dans de nombreuses devises.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CPA est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CPA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre des CPA comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre des CPA gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre des CPA.

Ainsi, en ce qui a trait aux parts d'un fonds commun de revenu, aux parts d'un fonds commun de placement en obligations et aux parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité des portefeuilles aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent, à en diminuer le risque.

(iii) Risque de prix autre

Un risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

L'Ordre des CPA est exposé au risque de prix autre du fait qu'il détient des parts d'un fonds commun de revenu, d'un fonds commun de placement en obligations, d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales, d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales et d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien.

La politique de placement de l'Ordre des CPA limite le risque de prix autre en établissant le maximum de titres à revenu variable pouvant être détenu ainsi que celui à revenu fixe. La politique en vigueur précise que les titres à revenu variable ne peuvent excéder 20 % du portefeuille (10 % en 2017) tandis que les titres à revenu fixe peuvent représenter 80 % du portefeuille (90 % en 2017), lequel est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs, types de propriétés et émetteurs de tailles diverses.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie en fonction des taux du marché. Il a été de 1,39 % (0,93 % en 2017) pour l'exercice.

5. CRÉANCES

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Clients	1 514 198	949 193
Montants à recevoir autres	162 026	156 620
Fondation des CPA du Québec	-	4 277
	1 676 224	1 110 090

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 46 834 \$ (56 300 \$ en 2017).

6. PLACEMENTS

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	-	1 566 499
Parts d'un fonds commun de revenu	7 954 823	7 434 778
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	6 041 192	8 685 443
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	794 470	679 061
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 463 470	1 521 693
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	2 018 121	-
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	2 000 000	-
	20 272 076	19 887 474

7. IMMOBILISATIONS

	31 MARS 2018		31 MARS 2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	1 844 167	1 195 478	648 689	699 153
Système téléphonique	92 480	92 480	-	14 414
Matériel informatique	1 825 166	1 580 151	245 015	174 741
Améliorations locatives	3 050 587	731 590	2 318 997	2 301 218
	6 812 400	3 599 699	3 212 701	3 189 526
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	7 936 302	5 065 960	2 870 342	2 859 232
	14 748 702	8 665 659	6 083 043	6 048 758

La charge d'amortissement se présente comme suit :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	431 542	436 592
Amortissement des immobilisations incorporelles	971 611	771 816
	1 403 153	1 208 408

L'Ordre des CPA a procédé à la radiation de certains logiciels qui ne sont plus utilisés. La radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 1 835 090 \$.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

8. CRÉDITEURS

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 491 383	2 405 239
Salaires et retenues sur salaires autres que celles à remettre à l'État	2 981 620	2 242 225
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	12 871 811	12 172 386
Fondation des CPA du Québec	6 928	-
	18 351 742	16 819 850
Sommes à remettre à l'État	3 542 292	3 238 559
Contribution à l'Office des professions du Québec	1 008 740	974 305
	22 902 774	21 032 714

9. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Cotisations des membres	17 919 609	17 552 073
Cotisations des candidats à l'exercice de la profession	1 842 637	1 789 035
Activités de formation	3 754 948	3 659 889
Programme de formation professionnelle et examens	157 065	163 770
Produits commerciaux	138 424	115 527
Autres	28 136	43 915
	23 840 819	23 324 209

10. SUBVENTION REPORTÉE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a conclu une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de recevoir une subvention dans le cadre du *Programme reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*. Avec cette subvention, l'Ordre s'engage à concevoir des outils qui lui permettront de mieux évaluer et reconnaître les compétences des personnes immigrantes titulaires d'un diplôme universitaire en comptabilité professionnelle délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Québec. L'entente prévoit une contribution financière maximale de 760 000 \$ ventilée sur trois années financières allant jusqu'en 2021.

Au 31 mars 2018, un montant de 73 750 \$ est constaté à titre de subvention à recevoir à la suite de la signature de l'entente. Les autres versements sont tous conditionnels à l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de l'Ordre visant à faciliter la reconnaissance des professionnels formés à l'étranger. La subvention à recevoir est reportée en totalité puisqu'aucune dépense n'a encore été engagée aux fins de l'entente.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes à prestations définies

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2015. La valeur des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2018 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2015 et le 31 mars 2018. La prochaine évaluation actuarielle est prévue en date du 31 décembre 2018.

Au cours des exercices passés, l'Ordre des CPA a procédé à un investissement en contrats de rentes sans rachat des engagements auprès de compagnies d'assurance pour une partie des rentes des retraités. La valeur de ces contrats est incluse à la valeur de l'actif ainsi qu'à celle de l'obligation du régime.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit :

	31 MARS 2018		31 MARS 2017	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	79 300	118 000	79 300	113 700
Réévaluations et autres éléments	(700)	(7 200)	(74 200)	(155 500)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies :

	31 MARS 2018		31 MARS 2017	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	14 075 900	-	14 368 000	-
Obligations au titre des prestations définies	(13 390 200)	(2 536 400)	(13 594 600)	(2 556 600)
Provision pour moins-valeur	(685 700)	-	(773 400)	-
Passif au titre des prestations définies	-	(2 536 400)	-	(2 556 600)

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes :

	2018	2018
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

	2017	2017
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	2018	2017
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite capitalisé
Contrats de rentes assurées	40 %	42 %
Actions canadiennes	10 %	9 %
Actions étrangères	12 %	11 %
Obligations	29 %	28 %
Dette hypothécaire commerciale	9 %	10 %
	100 %	100 %

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015, le régime capitalisé est en situation de surplus selon la base de capitalisation. Le régime capitalisé montre toutefois un déficit actuariel de stabilisation de 247 700 \$ au 31 décembre 2015, lequel doit être financé par l'Ordre des CPA sur une période de 15 ans.

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies de l'Ordre des CPA se présentent comme suit :

	31 MARS 2018		31 MARS 2017	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	80 000	145 400	153 500	113 000
Prestations versées	830 400	145 400	574 300	113 000

b) Régime à cotisations définies

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 928 826 \$ (919 026 \$ en 2017).

12. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans. Il est aussi lié par des contrats de location de matériel bureautique qui viendront à échéance entre juin 2018 et décembre 2023.

Les paiements exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Total des engagements
	\$	\$	\$
31 mars 2019	2 169 243	28 234	2 197 477
31 mars 2020	2 169 243	17 854	2 187 097
31 mars 2021	2 274 463	7 456	2 281 919
31 mars 2022	2 274 463	7 456	2 281 919
31 mars 2023	2 274 463	7 456	2 281 919
Exercices suivants	16 447 344	5 570	16 452 914
	27 609 219	74 026	27 683 245



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

13. ENTENTES AVEC CPA CANADA

Entente de collaboration administrative

En vertu de l'entente de collaboration administrative conclue avec CPA Canada, les montants de cotisation facturés sont présentés nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada touchant la profession de comptable professionnel agréé. Les montants concernés par cette entente sont les suivants :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Cotisations des membres totales facturées	31 985 479	31 331 123
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	13 240 777	13 277 778

Au 31 mars 2018, les montants de cotisation encaissés pour l'exercice 2018-2019 nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada sont présentés dans les produits perçus d'avance à l'état de la situation financière (voir note 9), alors que la portion perçue pour les services de CPA Canada est présentée dans les créditeurs (voir note 8).

Entente relative à la formation

CPA Canada est responsable du développement du programme de formation professionnelle qui est offert et géré par l'Ordre. L'entente sur la formation conclue avec CPA Canada prévoit un mécanisme d'ajustement des coûts suivant lequel les économies ou les coûts supplémentaires du programme sont redistribués aux organisations provinciales. Les économies de 612 000 \$ (coûts supplémentaires de 128 300 \$ en 2017) redistribuées pour l'exercice sont présentées sous la rubrique Accès à la profession.

14. REVENUS DE PLACEMENTS

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Distributions des fonds de placement réinvesties	704 032	322 565
Variation de la juste valeur des placements	(314 430)	335 915
	389 602	658 480

15. RÉGIMES D'ASSURANCE OFFERTS AUX MEMBRES

Les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurance offerts aux membres de l'Ordre des CPA étaient, par le passé, présentés dans un fonds distinct, soit le fonds d'assurance. Les sommes rétrocédées par les assureurs pour lesquelles il n'y avait plus d'obligation ont été renversées aux résultats au 31 mars 2017 pour un montant de 923 087 \$. Au cours de ce même exercice, l'Ordre a conclu une entente avec l'assureur afin de lui transférer les provisions pour réclamations survenues mais non rapportées relatives aux régimes d'assurance offerts aux membres, ainsi que les obligations afférentes.

L'Ordre assure maintenant la gestion de ces régimes d'assurance offerts aux membres à même le fonds d'administration générale.

16. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, une affectation d'origine interne d'une somme de 462 653 \$ (515 046 \$ en 2017) a été faite à titre de contribution aux regroupements régionaux.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration avait résolu de transférer le montant résiduel de 428 940 \$ des fonds affectés au développement professionnel vers les fonds non affectés du fonds d'administration générale afin de simplifier la gestion des dépenses en concentrant la gestion des projets au même endroit. Le Conseil d'administration avait également résolu de transférer le solde résiduel du fonds d'assurance, totalisant 923 087 \$ au 31 mars 2017, vers le fonds d'administration générale afin de ramener la gestion des régimes d'assurance offerts aux membres à même ce fonds.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Créances	(566 134)	(231 556)
Subvention à recevoir	(73 750)	-
Frais payés d'avance	(20 120)	(155 934)
Créditeurs	1 870 060	12 057 517
Produits perçus d'avance	516 610	(9 864 571)
Subvention reportée	73 750	-
	1 800 416	1 805 456

18. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

L'Ordre des CPA encourage la relève en fournissant un soutien économique à la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec). La Fondation des CPA du Québec a pour objectifs d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires, ainsi qu'à des professeurs.

Des charges directes incluses sous la rubrique Rayonnement de la profession, totalisant 215 817 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (243 571 \$ en 2017), ont été encourues par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec. De plus, l'Ordre des CPA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des CPA du Québec.

19. VENTILATION DES FRAIS D'OCCUPATION

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	\$	\$
Développement professionnel – Activités de formation	165 003	164 735
Encadrement de la profession – Inspection professionnelle	93 543	93 390
Administration et systèmes d'information	2 020 577	2 013 070
	2 279 123	2 271 195

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'état des résultats de 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2018.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

ANNEXE A	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
PRODUITS		
COTISATIONS ET INSCRIPTIONS		
Cotisation des membres (note 13)	18 744 702	18 053 345
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	2 088 237	2 016 556
Inscription des membres	609 510	578 500
Inscription des candidats à l'exercice de la profession	752 355	708 725
	22 194 804	21 357 126
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Activités de formation	11 326 904	11 270 546
Outils et ressources	486 991	356 403
	11 813 895	11 626 949
ACCÈS À LA PROFESSION		
Admission et stage	309 770	252 075
Programme de formation professionnelle	3 358 658	2 782 266
Examens	2 076 325	1 800 075
	5 744 753	4 834 416
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Inspection professionnelle	2 064 324	2 261 702
Inscription des sociétés	34 742	40 000
Frais administratifs formation continue obligatoire	103 790	118 180
Permis de comptabilité publique	14 275	38 200
Assurance responsabilité professionnelle	232 635	271 012
Amendes	171 901	163 618
	2 621 667	2 892 712
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Événements	406 334	392 496
Activités régionales	405 214	392 666
Produits commerciaux	537 088	573 818
Développement du marché de l'emploi	671 909	524 765
Recrutement de la relève	30 000	34 100
	2 050 545	1 917 845
DIVERS		
Frais administratifs - cotisation	64 810	31 710
Autres	7 780	7 868
	72 590	39 578
PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	44 498 254	42 668 626



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

ANNEXE B	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
CHARGES		
DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES		
Direction générale	1 881 768	1 737 590
Ressources humaines	893 646	848 787
	2 775 414	2 586 377
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Activités de formation :		
Frais directs	7 893 178	8 393 283
Quote-part des frais d'occupation (note 19)	165 003	164 735
Outils et ressources	177 448	149 580
Services aux membres	567 204	485 989
	8 802 833	9 193 587
ACCÈS À LA PROFESSION		
Accès à la profession	1 484 785	1 357 777
Comité de formation professionnelle	6 607	9 857
Admission et stage	344 941	249 580
Programme de formation professionnelle	2 140 672	2 688 332
Examens	1 761 703	1 446 070
	5 738 708	5 751 616
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Affaires juridiques	1 683 367	1 505 224
Syndic	2 496 096	2 776 330
Inspection professionnelle :		
Frais directs	2 138 885	2 172 189
Quote-part des frais d'occupation (note 19)	93 543	93 390
Délivrance de permis	26 221	27 663
Formation continue obligatoire	268 695	250 312
Conciliation et arbitrage des comptes	23 412	22 967
Comité de révision	3 607	5 930
Conseil de discipline	40 667	25 515
Exercice illégal de la profession	150 179	140 313
Assurance responsabilité professionnelle	19 553	36 901
Législation et réglementation	381 054	706 092
Pratique professionnelle	839 621	787 982
	8 164 900	8 550 808

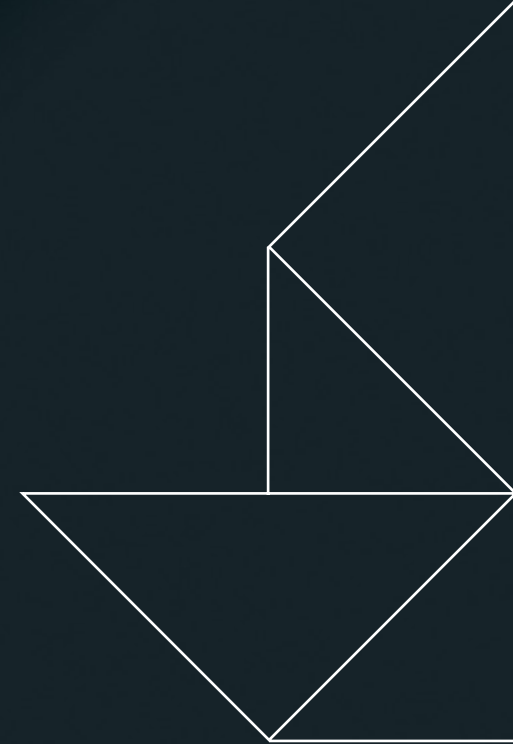


RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

ANNEXE B (suite)	31 MARS 2018	31 MARS 2017
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
CHARGES (suite)		
AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS		
Affaires publiques et communications	2 101 769	2 070 972
Promotion	1 975 975	2 000 250
	4 077 744	4 071 222
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Rayonnement	512 461	475 233
Développement des affaires	443 309	439 758
Événements	1 658 969	1 639 192
Activités régionales	1 059 823	1 069 507
Produits commerciaux	106 224	92 886
Recrutement de la relève	162 212	178 551
Fondation des CPA (note 18)	215 817	243 571
	4 158 815	4 138 698
ADMINISTRATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION		
Administration	1 150 950	1 033 102
Finances	1 996 018	1 736 224
Système d'information	2 316 841	2 114 589
Quote-part des frais d'occupation (note 19)	2 020 577	2 013 070
Amortissement des immobilisations	1 403 153	1 208 408
Frais généraux	264 002	293 682
	9 151 541	8 399 075
CHARGES TOTALES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	42 869 955	42 691 383



Rapports **statutaires**





ARBITRAGE DES COMPTES

MEMBRES DU CONSEIL

Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC, président

Dany Boivin, CPA, CMA

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Richard Chevalier, CPA, CA

Gilles Gingras, CPA auditeur, CA

Hélène Huot, CPA auditrice, CA

Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA

Paul Levine, FCPA, FCA, CA•EJC

René Martin, FCPA auditeur, FCA

Pierre Monty, CPA auditeur, CGA

Michael Newton, CPA auditeur, CA

Luc Riccio, CPA auditeur, CGA

Yasmin Rivera, FCPA, FCMA

Antonio Vescio, CPA auditeur, CA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus dans le cadre de la procédure de conciliation du bureau du syndic. Le conseil reçoit les demandes, prend en considération les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

Au cours de l'exercice, le conseil s'est réuni en plénière annuelle pour une formation portant notamment sur le règlement applicable en matière de conciliation et d'arbitrage des comptes et le guide des arbitres de l'Ordre.

Le président du conseil,
Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC

SOMMAIRE DES DOSSIERS

Dossiers reportés de l'an dernier	4
Nouvelles demandes	14
Demandes retirées	2
Demande reçue hors délai	1
Demande considérée incomplète	1
Audiences arbitrales tenues	11
Sentences arbitrales rendues	13
Comptes d'honoraires maintenus	5
Comptes d'honoraires réduits	3
Comptes d'honoraires maintenus et annulés dans une même sentence	1
Comptes d'honoraires réduits et annulés dans une même sentence	1
Comptes d'honoraires maintenus et réduits dans une même sentence	1
Sentences entérinant un règlement intervenu entre les parties avant la tenue de l'audience	2
Dossier en cours au 31 mars 2018	1



ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Tous les membres sont tenus d'adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle en vertu du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

En vertu du Règlement, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE			
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement)	2 818	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	36 428	1 000 000 \$	Aucun plafond

Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS					
Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein de sociétés	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000 \$	866	s. o.	866	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	457	159	2 013	4 569
Total		1 323	159	2 879	4 569



AUDIT

MEMBRES DU COMITÉ

Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA, président

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA

Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA

SECRÉTAIRE

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Formé d'au moins trois membres qui sont également membres du Conseil d'administration, le comité d'audit relève du Conseil d'administration auprès duquel il a un pouvoir de recommandation. Son rôle consiste à l'aider à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance quant à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Dans le cadre de son rôle de vigie des affaires financières de l'Ordre, il est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le comité a :

- révisé le budget 2018-2019 et recommandé son adoption au Conseil;
- révisé et recommandé au Conseil le montant de la cotisation annuelle 2018-2019 des diverses catégories de membres;
- révisé les orientations budgétaires 2019-2023;
- procédé à l'examen de la situation financière de l'exercice courant;
- rencontré l'auditeur indépendant afin de passer en revue le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit;
- révisé la reddition de comptes de la direction sur les risques stratégiques;

- veillé au respect de la politique de sécurité de l'information;
- veillé à la mise en place d'un cadre adéquat de gestion des risques;
- reçu et étudié les rapports, constatations et recommandations importantes de l'auditeur indépendant à la suite de ses travaux;
- veillé au respect des lois et règlements applicables en matière de gestion des affaires financières, y compris en ce qui concerne la perception et la remise à l'égard des retenues à la source et des taxes à la consommation;
- révisé la politique de placement et veillé à son respect;
- recommandé le renouvellement du mandat annuel de l'auditeur indépendant pour l'exercice courant;
- examiné les dépenses du président et chef de la direction et du président du Conseil et validé le respect des politiques de remboursement des dépenses.

Enfin, le comité a examiné les états financiers audités de l'Ordre au 31 mars 2018 et il en a recommandé l'approbation au Conseil.

Le président du comité,
Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA



BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

SYNDICS ADJOINTS

Michel Beauséjour, FCPA, FCA

André Drainville, CPA, CGA

Gérald Gratton, CPA, CGA

Claude Maurer, CPA, CA

François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

AVOCAT

Sébastien Dyotte

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête, le cas échéant, sur toute information portée à sa connaissance à l'effet qu'un membre aurait commis une infraction visée par le Code des professions, la Loi sur les comptables professionnels agréés et la réglementation afférente ou le Code de déontologie des comptables professionnels agréés.

Le bureau du syndic traite également les demandes de conciliation d'honoraires et les demandes d'accès à l'information relevant de ses champs de compétence.

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu 377 demandes d'enquête, dont 187 provenant du public et 134 du comité d'inspection professionnelle. Ces demandes ont trait principalement à des manquements aux dispositions du Code de déontologie des comptables professionnels agréés et de la Loi sur les comptables professionnels agréés.

De l'ensemble des dossiers traités, 29 plaintes concernant 30 dossiers ont été portées devant le conseil de discipline. Ces plaintes concernent des membres en cabinet et des membres en entreprise, ainsi que d'anciens membres et des membres retraités.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 350 \$ et 45 500 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2017-2018, le bureau du syndic a reçu trois demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le bureau du syndic a reçu près de 1 700 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 47 % en provenance du public. Il a dispensé au total 13 séances de formation à l'intention des membres et une à l'intention des candidats à la profession, en plus de publier des articles traitant de sujets pertinents dans un but préventif.

La syndic,

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA



PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE DES MEMBRES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2017-2018	2016-2017
Dossiers reportés de l'an dernier	230	249
Nouveaux dossiers (concernant 357 membres)	377	510
	607	759
Dossiers traités au cours de l'exercice	416	529
Dossiers reportés à l'an prochain	191	230

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2017-2018	2016-2017
Plaintes déposées devant le conseil de discipline (30 dossiers)	29	51
Conciliations déontologiques	4	5
Interventions	30	1
Avertissements	168	233
Aucune faute déontologique	122	199
Engagements écrits par entente	12	s. o.
Demandes d'enquête retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	42	26
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	1	1
Autres	8	13
	416	529
Nombre de membres dont les dossiers ont été traités	393	490

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2017-2018	2016-2017
Dossiers reportés de l'an dernier	8	4
Nouveaux dossiers	13	24
	21	28
Décisions maintenues	16	15
Suggère un complément d'enquête	2	3
Suggère la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	1	2
Dossiers en cours	2	8

CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2017-2018	2016-2017
Dossiers reportés de l'an dernier	8	22
Nouveaux dossiers	55	64
	63	86
Dossiers traités	59	78
Dossiers reportés à l'an prochain	4	8

RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2017-2018	2016-2017
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	24	22
Dossiers retirés par le demandeur	1	1
Dossiers non recevables (hors délai ou autres)	8	10
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	26	45
	59	78



DISCIPLINE

PRÉSIDENTS DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Marie-Josée Corriveau, avocate,
présidente en chef

Daniel Y. Lord, avocat, président en chef adjoint

Julie Charbonneau, avocate, présidente

Isabelle Dubuc, avocate, présidente

Myriam Giroux-Del Zotto, avocate, présidente

Lyne Lavergne, avocate, présidente

Georges Ledoux, avocat, président

Jean-Guy Légaré, avocat, président

Lydia Milazzo, avocate, présidente

Chantale Perreault, avocate, présidente

Pierre R. Sicotte, avocat, président

MEMBRES DU CONSEIL

John W. Babiak, FCPA, FCMA

Maryse Beaudin, FCPA, FCMA

Benoît Boivin, FCPA, FCA

Éric Bonenfant, FCPA, FCMA

Alain Breault, CPA, CGA

Louise Briand, CPA auditrice, CA

Daniel Charest, CPA auditeur, CGA

Alain Chassé, CPA auditeur, CA

Dominique Derome, FCPA, FCMA
(jusqu'en mars 2018)

Robert Desforges, CPA, CA

Sylvie Deslauriers, FCPA auditrice, FCA

Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA

Jean-Pierre Dubeau, FCPA, FCA

Paul Dumas, CPA auditeur, CA

Claire Gauthier, CPA, CMA

Renaud Gilbert, CPA, CA

Gérald Houle, FCPA, FCMA
(jusqu'en juillet 2017)

Richard Jacques, FCPA, FCA

Pierre Jolicœur, CPA auditeur, CA

Bertrand Lachance, CPA auditeur, CA

Michel Ladouceur, CPA auditeur, CGA

André Lafond, CPA, CA

Pierre Lapointe, FCPA, FCA

W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA

Louis LeBrun, FCPA, FCGA

Sylvain Loiseleur, CPA auditeur, CA

Gaétan Marceau, CPA, CA

William Povitz, CPA, CMA

Michel Roberge, CPA auditeur, CA

Daniel Rocheleau, CPA, CA

Brahm Shiller, CPA auditeur, CA

Réal Sureau, FCPA, FCA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le conseil de discipline est un tribunal quasi judiciaire composé de trois membres, dont le président, qui est un avocat désigné par le gouvernement, et deux comptables professionnels agréés désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec, au Code des professions et aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le conseil de discipline statue sur la culpabilité du professionnel et, le cas échéant, lui impose une sanction.

Le conseil de discipline a reçu 30 plaintes au cours de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, soit 29 émanant du bureau du syndic et une d'un syndic *ad hoc*.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 91 journées d'audience pour traiter 56 dossiers. De ces audiences, 31 ont porté sur la plainte et sur la sanction, 21 sur la plainte, 10 sur la sanction, une sur la plainte et sur une requête préliminaire et 28 sur des requêtes préliminaires.



Le conseil a complété l'audience de 43 plaintes déposées exclusivement par le bureau du syndic ou par un syndic *ad hoc* en lien avec les manquements suivants :

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE	
Nature des plaintes	Portées par le bureau du syndic ou un syndic <i>ad hoc</i>
Défaut d'agir avec dignité et d'éviter toute méthode et attitude susceptible de nuire à la bonne réputation de la profession	54
Exercice de la comptabilité publique sans détenir le permis pour ce faire	30
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	21
Entrave à une enquête du syndic/défaut de lui répondre	18
Défaut de collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour assister celui-ci	17
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité ainsi qu'aux autres normes et aux données de la science alors en vigueur	15
Défaut de s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des renseignements fournis à l'Ordre	14
Manque d'indépendance/conflict d'intérêts	9
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	8
Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	6
Avoir fait cession de ses biens	3
Avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle devant un tribunal canadien	3
S'être placé dans une situation où sa loyauté envers son client ou son employeur a été entachée	2
Défaut de tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose	2
Avoir été reconnu coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à une loi sur les valeurs mobilières au Canada ou à l'étranger par un jugement définitif d'un tribunal compétent	2
Défaut d'informer l'Ordre d'avoir fait l'objet d'une décision judiciaire	2
Défaut d'engager pleinement sa responsabilité civile personnelle	2
Défaut d'utiliser le titre comptable approprié	1
Défaut d'utiliser le titre d'auditeur	1
Avoir divulgué des renseignements personnels révélés en raison de sa profession	1
Défaut de remettre à son client ou à son représentant autorisé copie des documents qui font partie des dossiers comptables	1
Défaut de rendre compte à son client	1
Défaut d'avoir tenu un dossier de son client à l'endroit où il exerce sa profession	1



DÉCISIONS DU CONSEIL

Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la mise en délibéré	57
Autorisant le retrait de la plainte	4
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	7
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	39
Imposant une sanction	7
Sur requêtes préliminaires	13
Sur radiation provisoire et immédiate	1

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL¹

Réprimande	13
Révocation du permis	2
Radiation temporaire	176
Radiation provisoire	1
Limitation temporaire du droit d'exercice	6
Limitation permanente du droit d'exercice	1
Amende	28
Publication d'avis	37
Déboursés	46
Remboursement d'une somme d'argent	1

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	7
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	7
Décisions rendues par le Tribunal des professions	9

Le Conseil d'administration a entériné une recommandation du conseil de discipline visant l'imposition d'un cours de perfectionnement à un intimé.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière annuelle pour une formation portant notamment sur les modifications récentes au Code des professions ainsi que sur le nouveau Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels.

¹ Ces données représentent les sanctions imposées par le conseil de discipline pour chacun des chefs d'infraction dont un intimé a été déclaré coupable.



EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portés à sa connaissance et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2017-2018, 172 dossiers de pratique illégale de la profession ou d'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 29 ont fait l'objet de plaintes pénales, 45 ont donné lieu à des mises en demeure, dont 41 se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, 52 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 46 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 63 dossiers reportés¹ de l'an dernier, 47 plaintes pénales ont été déposées, 7 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve et 9 dossiers ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre. Sur les 47 plaintes pénales déposées, 26 ont donné lieu à des condamnations, 8 ont été retirées et 13 demeurent en attente d'un procès.

ENQUÊTES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	63	87	22

POURSUITES PÉNALES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales	36 ²	19 ²	7 ²

¹ Dossiers sous enquête, en attente de procès ou en attente d'un jugement à la fin de la période.

² Comprenant plusieurs chefs d'accusation.

JUGEMENTS				
	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	16	16	0	53 000 \$
Usurpation de titre	9	9	0	42 000 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	4	4	0	37 500 \$
TOTAL	29	29	0	132 500 \$

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu du Bureau des infractions et amendes (BIA) la somme de 67 901 \$. Les montants reçus peuvent provenir du paiement d'amendes imposées au cours de l'année de référence, mais également des années antérieures en fonction des ententes de paiement conclues avec le BIA.



FONDS D'INDEMNISATION

MEMBRES DU COMITÉ

Daniel Williams, CPA, CA, président

Micheline Hébert, CPA auditrice, CGA

Marlyne Laflamme, CPA, CMA

Daniel McMahon, FCPA auditeur, FCA

SECRÉTAIRE

Ariane Côté, notaire

Le Fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession.

En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le Fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Le président du comité,
Daniel Williams, CPA, CA

SOMMAIRE DES DOSSIERS

	Nombre	Montants réclamés
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2017	4	6 183 248,60 \$
Nouvelle réclamation	1 ¹	11 554,23 \$
Dossier fermé	1	19 750,00 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2018	4	6 175 052,83 \$

INDEMNITÉS VERSÉES ET DOSSIERS FERMÉS

	Montant réclamé	Indemnité reconnue par le comité exécutif	Indemnité payée	Dossier fermé
Réclamations accueillies	-	-	-	-
Réclamation rejetée ²	19 750,00 \$	0 \$	0 \$	1
TOTAL	19 750,00 \$	0 \$	0 \$	1

¹ La réclamation vise un membre de l'Ordre.

² La réclamation rejetée vise un membre de l'Ordre.



FORMATION

MEMBRES DU COMITÉ

Michel Larouche, CPA auditeur, CA, président, nommé par l'Ordre

Danièle Blanchette, CPA auditrice, CA, nommée par l'Ordre

Antonello Callimaci, FCPA auditeur, FCA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Jean-François Henri, FCPA, FCMA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Marie-Claude Riopel, nommée par le ministre de l'Éducation

SECRÉTAIRE

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés du Québec s'est réuni à six reprises et il a émis des avis au Conseil d'administration de l'Ordre en lien principalement avec des modifications au programme de baccalauréat reconnu d'une université (FSA ULaval) et au programme de formation professionnelle des CPA de trois universités (ESG-UQAM, UQAC et UQAT).

Le comité s'est aussi penché sur le nouveau programme de préparation entièrement à distance élaboré conjointement par l'ESG-UQAM et la TÉLUQ et il a émis un avis favorable au Conseil d'administration.

Le comité a examiné les programmes de certification avancée en comptabilité et en finance de deux universités, soit HEC Montréal et ESG-UQAM, et il a transmis des avis favorables au Conseil d'administration.

Par ailleurs, le comité a transmis un avis favorable au Conseil d'administration après analyse des ententes avec les organismes comptables suivants :

- Institute of Chartered Accountants of Ireland
- New Zealand Institute of Chartered Accountants
- South Africa Institute of Chartered Accountants
- Institute of Chartered Accountants of England and Wales

- Hong Kong Institute of Certified Public Accountants
- Institute of Chartered Accountants of Scotland
- CPA Canada

Le comité a aussi analysé l'entente tripartite entre CPA Canada, le *National Association of State Boards of Accountancy* (NASBA), le *Comité Mexicano para la Práctica Internacional de la Contaduría* et l'*Instituto Mexicano de Contadores Públicos* et il a émis un avis favorable au Conseil d'administration.

Le comité a analysé l'accord de reconnaissance entre l'Ordre des experts-comptables de France et le règlement sur les autorisations légales d'exercer y afférant. L'accord a été entériné par les deux parties en février 2018.

Finalement, le comité a accueilli favorablement les modifications apportées à l'examen du Programme postagrément en comptabilité publique et il s'est penché sur l'orientation choisie et les mesures de transition prévues pour les candidats des anciens cheminements CA, CGA et CMA qui n'auront pas complété leur programme d'origine au 31 août 2018.

Le président du comité,
Michel Larouche, CPA auditeur, CA



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec (Règlement), tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'auto apprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

Les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique (Règlement – comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du Règlement.

La période de référence de trois ans s'étend du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018. L'année de référence s'est terminée le 31 août 2017. Des 36 028 membres actifs assujettis au Règlement, 10 404 sont aussi assujettis au Règlement – comptabilité publique.

Au cours de l'exercice, six membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant leur radiation du tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement. De ces six membres, un a également fait l'objet d'une suspension de son permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique.



BILAN DES ACTIVITÉS DE FORMATION				
Activités de formation structurée	Membres (total)	Heures (total)	Membres également assujettis au Règlement – comptabilité publique	Heures dans les domaines liés à la comptabilité publique
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	18 203	332 233	7 058	117 239
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 642	68 245	1 278	5 080
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	7 785	246 769	1 991	29 847
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	19 967	427 169	5 858	103 369
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	6 049	83 465	1 357	11 888
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	13 059	172 453	2 459	10 124
Formations à distance	9 203	75 880	2 607	17 459
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	508	28 507	137	7 004
Total partiel - Activités de formation structurée		1 434 721		302 010
Activités d'auto apprentissage		442 033		0
Total		1 876 754		302 010



INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

Nathalie Labelle, CPA auditrice, CA, présidente

Luc Bédard, CPA auditeur, CA

Alain Borduas, CPA auditeur, CGA

Jean Boudreau, CPA auditeur, CA

Louise Dagnault, CPA auditrice, CA

Lino Delarosbil, CPA auditeur, CA

Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA

Robert Larose, CPA auditeur, CA

Josée Leclerc, CPA auditrice, CA

Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA

Isabelle Lemieux, CPA auditrice, CA

Jean Morissette, CPA auditeur, CA

Luc Paquet, CPA auditeur, CA

Marc-Stéphane Pennee, CPA auditeur, CA

SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

L'inspection de 728 unités a nécessité environ 933 jours/inspecteur au cours de l'année. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 65 jours/surveillant.

Les 14 membres du comité ont consacré plus de 27 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, Québec, Laurentides, Mauricie et Chaudière-Appalaches.

Pour s'acquitter de sa tâche, le comité a pu compter sur l'équipe permanente de l'Ordre, ainsi que sur les inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

Stéphane Beaudoin, CPA auditeur, CMA

David Bédard, CPA auditeur, CA

Nicole Bélanger, CPA auditrice, CGA

Philippe Bérubé, CPA auditeur, CA

Jean-Étienne Blais, CPA auditeur, CA

André Coutu, CPA auditeur, CA

Pierre Désilets, CPA auditeur, CA

Sylvie Fortin, CPA auditrice, CA

Angélique Malo, CPA auditrice, CA

Sylvain Moisan, CPA auditeur, CA

Pierre O. Oligny, FCPA auditeur, FCA

Monique Papineau, CPA auditrice, CA

Sylvain Petitclerc, CPA auditeur, CGA

Sylvie Plante, CPA auditrice, CA

Caroline Ratelle, CPA auditrice, CGA

Jacques Rioux, CPA, CMA

Stéphane Tétreault, CPA auditeur, CA



PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2017-2018	2016-2017
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	728	666
En suspens au début de l'exercice	85	153
	813	819
En suspens à la fin de l'exercice	108	85
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle	705	734
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE RATIFIÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	2017-2018	2016-2017
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	6	10
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	16	29
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	6	14
Membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	24	31
Membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres inspectés	2 316	2 667
Réunions du comité d'inspection professionnelle	6	6
Inspections portant sur la compétence	0	0



Sommaire des cas transmis au syndic

Les 211 dérogations potentielles relevées dans les 134 dossiers transmis au syndic, conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions, avaient trait aux obligations suivantes :

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	45
Article 204.10 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	36
Article 22.1 précisant qu'un membre responsable de l'émission d'un rapport ou d'une opinion aux fins de l'exercice de la comptabilité publique, à l'exception des missions de compilation qui ne sont pas destinées exclusivement à des fins d'administration interne, doit inscrire sur ce rapport ou cette opinion son nom ou son numéro de permis.	19
Article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui, eu égard à la mission, porterait atteinte à son jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	16
Article 204.3 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	9
Obligations du membre envers l'ancien auditeur (article 63).	5
Obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles, notes d'orientation du Manuel et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	5
Article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare ou modifie.	4
Article 48 précisant qu'un membre est tenu au secret professionnel et qu'il ne peut divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de sa profession, à moins qu'il n'y soit autorisé par celui qui lui a fait les confidences ou par une disposition expresse de la loi.	3
Article 1 précisant qu'un membre doit respecter les lois et règlements applicables à la profession.	3
Article 5 précisant qu'un membre doit agir avec dignité afin de préserver la bonne réputation de la profession.	1



DÉROGATIONS POTENTIELLES À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 62 précisant que le membre doit utiliser son titre de CPA, CA, de CPA, CGA ou de CPA, CMA jusqu'au 16 mai 2022.	23
Article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de CPA.	22
Article 7 précisant que le CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique qui exerce l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4, à l'exception de la mission de compilation qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne, doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice». Il doit faire précéder ce titre de celui de «CPA».	14
Article 13 précisant que nul ne peut utiliser le titre de «CA», de «CGA», de «CMA» ou d'«expert-comptable» ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est.	3
Article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité au secteur d'activités dans lequel il est autorisé à exercer cette activité.	3

Mise en œuvre du programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession et autres activités

L'inspection professionnelle est effectuée conformément au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au programme de surveillance générale mis au point par le comité en vertu de l'article 12 du règlement et approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Dans le cadre du Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle, le comité inspecte les membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du *Manuel de CPA Canada*, le management et la comptabilité de management, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité et l'évaluation d'entreprises, et il assure le suivi de la réglementation en lien avec la protection du public.

Le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle (PIPSC), qui relève du Comité sur la confiance du public et qui regroupe les responsables de l'inspection de chacune des provinces, a continué de soutenir le maintien d'un système d'inspection professionnelle rigoureux et harmonisé à travers le Canada. Des travaux de révision sont réalisés annuellement pour réaffirmer la pertinence du programme et en assurer la pérennité.

Les membres du PIPSC ont également poursuivi leurs travaux visant l'amélioration de la qualité des services de fiscalité. Les normes en vigueur dans les autres pays et l'implication des organismes de surveillance de la profession en matière de services de fiscalité ont été répertoriées afin d'en faire une analyse détaillée.

La présidente du comité,
Nathalie Labelle, CPA auditrice, CA



ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

L'entente de collaboration entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) vise à promouvoir la qualité de l'audit des émetteurs assujettis et elle permet aux parties d'accomplir leur mission en étroite collaboration et dans le respect de leurs compétences juridictionnelles respectives.

Conformément à l'entente, de multiples rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice pour planifier et coordonner l'inspection des cabinets québécois participants. Les rencontres ont permis d'échanger sur les calendriers et les méthodologies d'inspection respectifs, les approches de travail et les lacunes relevées dans le cadre des inspections de chacun des organismes afin de réduire les chevauchements au minimum. Un site sécurisé permet d'ailleurs le partage des documents et améliore l'efficacité des échanges. Ces rencontres ont aussi permis de traiter des principales publications, activités, projets et enjeux touchant l'inspection professionnelle.

Enfin, des rencontres entre le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle et le CCRC ont permis aux autorités de ce créneau très spécialisé d'échanger sur les enjeux liés à la pratique de l'audit et de traiter des difficultés rencontrées dans un esprit d'amélioration continue. La collaboration entre l'Ordre et le CCRC, actuellement en cours de renouvellement, contribue à l'atteinte de l'objectif ultime des deux parties, soit la protection du public.



RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu des règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation¹, les personnes qui en font la demande à l'Ordre en vue d'obtenir un permis peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Québec ou d'une formation acquise hors Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le premier tableau ci-contre soient présentées à titre de « demandes acceptées en partie » dans les données relatives à l'équivalence de la formation. Dans tous les cas, seuls des cours universitaires sont prescrits aux candidats dont la demande est acceptée en partie.

Après avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de son diplôme et de sa formation, l'étudiant aura à compléter un programme de formation professionnelle, un stage et un examen, tels que prescrits par les règlements.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE - ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES ²		
	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés à l'extérieur du Canada
Reçues	170	399
Acceptées en totalité	5	0
Refusées	156	302
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	9	97

DEMANDES DE RECONNAISSANCE - ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ²		
	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés à l'extérieur du Canada
Reçues	165	399
Acceptées en totalité	0	10
Acceptées en partie	156	292
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	9	97

¹ Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

² Les données ont été regroupées pour les sept règlements précités.



Ententes de reconnaissance mutuelle

Malgré l'unification de la profession comptable, les ententes France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles signées avant mai 2012 sont restées en vigueur, de sorte que les experts-comptables français ont pu continuer à déposer une demande de reconnaissance mutuelle en vertu de l'un ou l'autre des règlements existants qui devraient être en vigueur jusqu'au 16 mai 2018 ou jusqu'à l'approbation du règlement publié le 11 avril 2018.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE EN VERTU DES ENTENTES ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
Nouvelles demandes reçues	4	2
Permis de CPA émis	1	3
Candidats en cheminement	10	3

DEMANDES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE EN VERTU D'AUTRES ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

	Cheminement CPA, CA	Cheminement CPA auditeur, CA
Nouvelles demandes reçues	2	2
Permis de CPA émis	1	0
Candidats en cheminement	1	6



RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA, président

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Louise Champoux-Paillé, représentante du public

Louise Harvey, CPA auditrice, CGA (jusqu'en février 2018)

Louise Lafrenière, représentante du public

Evangeline Lagou, CPA, CMA

Martin Langlois, CPA auditeur, CA (jusqu'en septembre 2017)

Pierre Lussier, FCPA, FCA

André Miville, FCPA auditeur, FCA

Gilles Nolet, CPA, CGA

Murielle Pépin, représentante du public

Nathalie Perrotte, CPA, CGA

Jocelyn Riendeau, CPA auditeur, CA

Danik Salvail, CPA, CGA

Gary Wechsler, FCPA, FCA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour mandat de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte au

conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Le président du comité,
Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA

SOMMAIRE DES DOSSIERS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2018	8
Nouvelles demandes présentées dans les délais prescrits	13
Nouvelle demande présentée hors délai mais considérée recevable	1
Demande retirée	1

AVIS RENDUS

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	15
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant au bureau du syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	2
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	1
Dossiers en cours au 31 mars 2018	2

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni en plénière annuelle afin de discuter notamment du traitement des plaintes par le bureau du syndic et de la rédaction des avis rendus par le comité.



COMITÉ DE DIRECTION



Geneviève Mottard
CPA, CA



Manon Durivage
FCPA auditrice, FCA



Jean-François Lasnier
FCPA, FCMA



Hélène Racine
FCPA auditrice, FCA



Mélanie Charbonneau
CPA auditrice, CA



Lyne Lortie



Julie Péloquin
CPA, CA



Christiane Brizard
Avocate



Paule Bouchard
FCPA auditrice, FCA



Josée Blanchard
CPA, CMA



PERSONNEL DE L'ORDRE

BUREAU DE DIRECTION

Présidente et chef de la direction

Geneviève Mottard, CPA, CA

Adjointe à la présidente et chef de la direction

Carole Manseau

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE, OPÉRATIONS ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Premier vice-président, Opérations et rayonnement de la profession

Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

Conseillère, Efficacité organisationnelle

Marie-Claude Hamelin, CPA, CA

Analyste, Ressources humaines

Anna Guerriero

Conseillère, Ressources humaines et développement organisationnel

Sonia Sears, CRHA

Conseillère, Ressources humaines et relations du travail

Julie Vézina, CRHA

Coordonnateur, Ressources humaines

Stéphane Paradis

Directrice, Ressources humaines

Valérie Girard, CRHA

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE, ENCADREMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Première vice-présidente, Encadrement et développement de la profession

Manon Durivage, FCPA, FCA

Adjointe administrative, Affaires juridiques et greffes

Isabelle Ledroit

Adjointe aux premiers vice-présidents

Caroline Bouchard

Agente administrative, Permis et affaires juridiques

Samya Hamdane

Agentes, Tableau de l'Ordre

Lyne Corno-Beaudry

Hanane Hamnache

Directrice adjointe, Contentieux

Lyne Tétreault, avocate

Directrice, Affaires juridiques et responsable de l'accès à l'information

Christiane Vachon, avocate

Parajuriste, Contentieux et gestion documentaire

Michael Picard

Parajuriste, Contentieux et tableau de l'Ordre

Kristen Pascall

Parajuristes, Greffiers-audienciers

Valérie Alain

Christel Dupin

Luis-Augusto Freyre (par intérim)

Secrétaire adjointe et directrice adjointe, Tableau de l'Ordre

Ariane Côté, notaire

Secrétaire du conseil de discipline et directrice adjointe, Greffes

Véronique Smith

ACCÈS À LA PROFESSION

Vice-présidente, Accès à la profession

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Programmes nationaux

Marise Tanguay

Agentes administratives, Admission des candidats

Lucia Gattola

Claudia Gilbert

Gilda Iannacci

Nidaphone Keomaniphet

Agente administrative, Examens et soutien aux étudiants

Victoria Fabricant

Agente administrative, Programmes de formation professionnelle et pédagogie

Marion Cassiot

Agentes administratives, Stages

Marilyn Fiorilli

Carole Pearson

Chargée, Admission des candidats et équivalences

Nancy Rocheleau

Chargée, Reconnaissance des acquis professionnels

Caroline Poisson

Conseillère, Stages en comptabilité publique

Marie-Michèle Traversy, CPA, CA

Conseillère, Stages

Marie-Josée Samson, CPA, CMA

Coordonnatrice, Examens et soutien aux étudiants

Miryam Florigny Le Courtois

Coordonnatrice, Programmes nationaux

Mylène Bayard

Directeur adjoint, Stages

Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA

Directrice adjointe, Pédagogie et examens

Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Programmes nationaux

Wafaa El-Doumani, CPA, CMA

Directrice, Admission des candidats et stages

Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

Directrice, Programmes de formation professionnelle

Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA

Technicien, Examens et comptabilité publique

Mathieu Meyer

Technicienne administrative, Reconnaissance des acquis professionnels

Martine Samoisette

Technicienne administrative, Stages

Yolaine Deslauriers

ADMINISTRATION ET FINANCES

Vice-présidente, Administration et finances

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Adjointe administrative, Administration et finances

Élise Laurent

Agente administrative, Déclaration annuelle et cotisation

Lisa Proulx

Analyste, Information financière

Lorena Alburez

Commis à l'entrepôt et aux services postaux

Sylvie Cuerrier

Joël Tremblay

Conseiller, Information financière

Laurent Robert, CPA auditeur, CA

Coordonnateur, Entrepôt et services postaux

Michel Magny

Coordonnatrice, Déclaration annuelle et cotisation

Lucie Charbonneau

Directeur adjoint, Finances

Badr Yasri, CPA, CMA

Directrice, Administration et budget

Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

**Directrice, Finances**

Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

Préposée, Déclaration annuelle et cotisation

Lise Cousineau

Préposée, Service alimentaire

Monique Lalonde

Préposées à l'accueil et à l'information

Rachel Bigras

Marie-Jo St-Pierre

Technicienne en comptabilité, Comptes clients

Cindy Chan

Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs

Jacinthe Tétreault

Technicienne, Déclaration annuelle et cotisation

Oxana Zamaryeva

AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS**Vice-présidente, Affaires publiques, stratégie de marque et communications**

Lyne Lortie

Coordonnatrice, Affaires publiques, stratégie de marque et communications

Sophie Pelletier

Chargé, Affaires publiques

Jean-Louis Laplante

Chargée, Stratégie Web

Marie-Eve Boivin

Conceptrices graphiques

Sheila Brouillette

Julie Lapalme

Julie Milette

Conseillères, Communications

Julie Mailhot

Roxanne Plante

Cynthia Vallée

Mélanie Verville

Coordonnateur, Expérience Web

Francis Tremblay

Directrice adjointe, Identité visuelle

Guylaine Dupuis

Directrice, Affaires publiques

Ginette Bourbonnais

Directrice, Stratégie de marque et communications

Erika Vaugeois

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**Vice-présidente, Développement professionnel**

Manon Durivage (par intérim), FCPA, FCA

Adjointe administrative, Certification, comptabilité financière et fiscalité

Catherine Thibault

Sylvie Dendievel (par intérim)

Adjointe administrative, Développement professionnel

Marilyn Caron

Adjointe administrative, Diffusion des activités en salle et à distance

Isabelle Boisvert

Adjointe administrative, Expérience client, partenariats et mise en marché du programme de développement professionnel

Dominique Vanasse

Adjointe administrative, Management et comptabilité de management

Céline Pendant-Kéclard

Agentes, Expérience client

Valérie Gaufré

Linda Syrkos

Conseillère, Normes et programme de développement professionnel - Certification et comptabilité financière

Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

Conseillère, Pédagogie et gestion opérationnelle

Marie-Claude Huard

Conseillère, Programme de développement professionnel - Fiscalité

Alexandra Nadeau, CPA, CGA

Conseillère, Programme de développement professionnel et normes - Certification et comptabilité financière

Kim Lemire, CPA auditrice, CA

Coordonnatrice, Diffusion des activités en partenariat et mise en marché du programme de développement professionnel

Marie-Claude Cardinal

Coordonnatrices, Diffusion des activités en salle et à distance

Lyne Fréchette

Louise Moreau

Coordonnatrice, Expérience client du programme de développement professionnel

Caroline Fontaine

Coordonnatrice, Production et assurance qualité des contenus

Évelyne Cossette

Directrice, Expérience client, partenariats et mise en marché du programme de développement professionnel

Kathy Rocheleau

Directrice, Pédagogie, logistique et gestion opérationnelle

Maryse Samson

Directrice, Programme de développement professionnel - Certification et comptabilité financière

Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel - Fiscalité

Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel - Management et comptabilité de management

Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

Révisseuses linguistiques

Monica Hachey

Carol-Ann Jussaume

Vali Thibaudeau

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE**Vice-président, Inspection et pratique professionnelle**

Poste à pourvoir

Adjointe administrative, Fonctionnement, inspection professionnelle

Pauline Duguay

Adjointes administratives, Inspection professionnelle

Cynthia Abel

Valérie Bolduc

Josiane Filiatrault

Agente administrative, Formation continue obligatoire

Marie-Josée Mourand

Agente administrative, Inspection professionnelle

Gloria Lau Tum Sun

Agentes administratives, Pratique professionnelle

Jade Caplette-Thérout

Suzanne Drouin

Chargée, Formation continue obligatoire

Raluca Gheorghita



Chargée, Pratique professionnelle, exercice de la profession

Mireille Cloutier, CPA, CA, CA•EJC

Coordonnatrice, Inspection professionnelle
Danielle Arcudi

Directrices adjointes, Inspection professionnelle
Julie Nault, CPA auditrice, CA
Mireille Quinn, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Pratique professionnelle
Karine Blais, CPA, CMA

Directrice, Inspection professionnelle
Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

Directrice, Pratique professionnelle
Lyne Lépine, CPA auditrice, CA

Inspecteurs professionnels
Carine Chan Weng Ton, CPA auditrice, CA
Diane Dulac, CPA auditrice, CA
Said Elkhouaja, CPA auditeur, CA
Caroline Noël, CPA auditrice, CA
Sonia Pisanu, CPA auditrice, CA

Préposés, Formation continue obligatoire
Xavier Lalonde-Turbide
Monika Morelli
Guy Gerbal (par intérim)

RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Vice-présidente, Rayonnement de la profession
Julie Péloquin, CPA, CA

Adjointe administrative, Rayonnement de la profession
Marie-Josée Gonthier

Chargée, Avantages aux membres et partenariats
Nathalie Mignault

Chargée, Développement des affaires
Catherine Desrochers
Alexandra Giguère (par intérim)

Conseillères, Relève et promotion de la profession
Sophie Bergeron-Leblanc, CPA, CA
Vanessa Simard, CPA, CGA

Coordonnatrice administrative, Fondation
Anne-Marie Marois

Coordonnateur, Emploi CPA
Maxime Manseau Saulnier

Coordonnateurs, Événements
Samir Djevalikian
Nancy Alexandre

Coordonnatrice, Commandites et partenariats
Renée Lebel

Coordonnatrices, Regroupements régionaux

Marie-Eve Deslauriers
Alexandra Giguère
Alexandra Miller-Campeau (par intérim)

Directrice de la Fondation
Marie-Josée Hamel

Directrice, Développement des affaires
Évelyne Blain, CPA, CMA

Directrice, Marketing relationnel
Maryse Dumais

Planificateur, Événements
José Boucher

SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Secrétaire de l'Ordre et conseillère stratégique
Christiane Brizard, avocate

Adjointe à la secrétaire de l'Ordre et conseillère stratégique
Chantal Laberge

Directrice, Législation et réglementation
Chantal Roy, avocate

SYNDIC

Syndic
Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA
Adjointes administratives, Bureau du syndic
Andrée St-Amand
Marianne Beaulieu

Avocat, Bureau du syndic
Sébastien Dyotte, avocat

Directrice, Bureau du syndic
Julie Bouchard, CPA, CA

Secrétaire de direction, responsable de la gestion logistique et administrative
Manon Dumouchel

Technicienne, Enquêtes et plaintes
France Létourneau

SYSTÈMES D'INFORMATION

Vice-présidente, Systèmes d'information
Josée Blanchard, CPA, CMA

Administrateur réseau
George Solonaru

Analyste programmeur, Assurance qualité
Geeta Bokhoree

Analyste programmeur, Conception
Mamadou Diop

Analyste programmeur, Développement
Delia Loghin

Analyste programmeur, Gestion des données
Martin Séguin

Conseillère, Gestion des données
Hélène Larouche

Coordonnateur, Soutien technique
Eric Pesant

Développeurs
Yazid Berbar
Grâce Capo-chichi
Reda Mechtri
Martial Nguenang
Fabien Péret

Directeur adjoint, Développement
Gilles Choquette

Directeur, Développement
Youssef Mebarki

Directeur, Gestion des données et projets spéciaux
André Richard

Directeur, Systèmes
Jocelyn Husson

Techniciennes, Assurance qualité
Ghita Wahbi
Martine Primeau

Techniciens en informatique
Raluca Dragan
Serge Kébé



Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
www.cpaquebec.ca

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Révision : Carol-Ann Jussaume
Conception graphique : Julie Milette



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC